

AVIS DE DÉROGATION
EN VUE DE RÉALISER UN OBJECTIF LÉGITIME EN VERTU DU CHAPITRE 7 DE
L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR
APPROUVÉ PAR LE
GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Métier ou profession :

Travailleurs sociaux

Nom de la (des) province(s)/territoire(s) dont les travailleurs sont visés :

Alberta et Saskatchewan

En vertu de quel objectif légitime cette mesure est-elle invoquée :

Alinéa 711:1 a) la sécurité du public

Argumentaire/justification :

Voir ci-joint le formulaire d'avis d'exception.

Description de l'exigence ou des exigences additionnelles :

Voir ci-joint le formulaire d'avis d'exception.

Durée de l'application de l'exigence ou des exigences additionnelles :

Voir ci-joint le formulaire d'avis d'exception.

Date :

Signature :

Cette traduction française de courtoisie est une gracieuseté du secrétariat du Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'oeuvre. La version originale anglaise prévaut.

**AVIS D'EXCEPTION À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE
EN VUE DE RÉALISER UN OBJECTIF LÉGITIME AUX TERMES DU CHAPITRE 7
DE L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR
DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

Province d'origine :
Île-du-Prince-Édouard

Profession :
Travailleurs sociaux

Description des exceptions non conformes au chapitre 7 :
Alberta et Saskatchewan

En vertu de quel objectif légitime cette exception est-elle invoquée?
Protection de la santé des humains et protection des consommateurs

Argumentaire : justification des exceptions à la mobilité de la main-d'œuvre :
La norme internationale pour l'exercice de la profession de travailleur social exige un diplôme universitaire en travail social, et l'Île-du-Prince-Édouard applique cette même norme. Le champ de pratique des travailleurs sociaux à l'Île-du-Prince-Édouard exige que ces derniers pratiquent des interventions psychosociales. Le terme psychosocial est utilisé pour décrire des comportements sociaux et psychologiques propres à la condition humaine. Les facteurs psychologiques sont liés aux émotions, aux attitudes et aux comportements propres aux personnes. Les facteurs sociaux englobent la famille, la collectivité et les caractéristiques sociétales (à savoir la classe sociale, la culture, la race, le genre, les aptitudes, etc.) qui influencent l'environnement de la personne. L'interaction entre ces deux ensembles de facteurs représente les divers enjeux psychosociaux qui influencent la capacité d'une personne à fonctionner dans son environnement.

Il est généralement reconnu que le baccalauréat en travail social confère aux étudiants les compétences nécessaires pour procéder à des interventions psychosociales. Il s'agit d'un programme universitaire d'une durée de quatre ans dont l'intensité, la portée, la théorie et la recherche sont plus importantes que celles d'un programme de deux ans.

Le champ de pratique des travailleurs sociaux à l'Île-du-Prince-Édouard diffère grandement de celui des travailleurs sociaux en Alberta et en Saskatchewan. Les titulaires d'un diplôme obtenu dans le cadre d'un programme offert par une faculté de travail social accréditée possèdent assurément les connaissances et les compétences requises pour exercer cette profession selon le champ de pratique de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nom de la (des) province(s)/territoire(s) dont les travailleurs sont visés :

Évaluer les qualifications des demandeurs accrédités en Alberta ou en Saskatchewan qui ont obtenu un certificat ou un diplôme.

Durée de l'application de l'exigence ou des exigences additionnelles :
Indéfinie

Au nom de l'organisme de réglementation :

AAAA-MM-JJ

Approbation du ministre :	AAAA-MM-JJ	
Ministre du FMMT :	<hr/> AAAA-MM-JJ	Date d'enregistrement : <hr/> AAAA-MM-JJ